

# **Modèle régional de fiche de signalement de dégâts**

Comité paritaire sylvo-cynégétique

26 octobre 2018

# Contexte

- Peu de données disponibles
- Nécessaire pour quantifier les dégâts (sur plantations, régénérations naturelles et jeunes peuplements), les localiser et mesurer l'impact économique → Localisation, fréquence et importance
- Systèmes de signalement existent dans plusieurs régions, mais peu mis en œuvre (pas d'indemnisation)
- Différents modèles référencés :
  - Fiche du site Sylvafaune Vendresse (08),
  - Fiche du CRPF Lorraine-Alsace,
  - Fiche de la plateforme de télésignalement du GIP Ategeri (NA), avec télédéclaration,
  - Fiche du Guide Bretagne.

# Détails du programme d'actions

- Action 1.2 « Etablir un modèle régional de fiche de signalement de dégâts » :
  - Fiche facilement utilisable, selon une méthode partagée de relevé,
  - Objectif : favoriser les échanges entre les acteurs et faciliter le dialogue,
  - Définir la méthode de traitement et de validation en CPSC
  - Présentation de son fonctionnement lors de visites de terrain avec les membres des CDCFS → Objectifs : harmoniser la perception des dégâts et échanger sur sa mise en œuvre,

	<b>CRPF Lorraine- Alsace</b>	<b>Sylvafaune Vendresse (08)</b>	<b>GIP Ategeri (NA)</b>	<b>Guide Bretagne</b>
<b>Année de mise en place</b>	Non connue	2015	2012 (suite à la tempête Klaus) )	2016
<b>Qui remplit la fiche ?</b>	Propriétaire forestier	Propriétaire, détenteur du droit de chasse, locataire	Technicien habilité : CA, CRPF, DDT, FDC, ONF, opérateur de reboisement agréé par le proprio	Propriétaire ou gestionnaire
<b>Visite de terrain</b>	Pas précisé	oui, possible	oui, possible	non
<b>Qui reçoit la fiche ?</b>	CRPF (préparation des CDCFS)	DDT et propriétaire	DDT (télésignalement)	Pas d'envoi systématique. Choix de partager ou non avec ses partenaires.
<b>Informations notées</b>	Surface du peuplement, type de dégâts, essence touchée, taux de dégâts et répartition	Essences, protections, type de dégâts, origine, taux et répartition des dégâts, avenir du peuplement	Localisation des dégâts, surface, essence, type de dégâts, protections, taux de dégâts, répartition, avenir du peuplement	Essences, type de dégâts, surface inventoriée et de la parcelle, nombre de tiges contrôlées, taux et répartition des dégâts
<b>Protocole d'échantillonnage</b>	non	non	non	<b>oui</b>

# Circuit de validation du modèle régional

- Propriétaire ou son représentant : informe le locataire du jour où sera fait le comptage, pour favoriser les relevés contradictoires
  - Propriétaire : réalise le relevé, selon le protocole d'échantillonnage
  - Propriétaire : fait remonter au CRPF ou à l'ONF la fiche dégâts complétée
  - CRPF / ONF : procède à la validation de la fiche (constat de dégâts notoires)
  - CRPF/ONF : transmet les fiches dégâts aux FDC pour remarques éventuelles (dans un délai à définir), avec copie à la DDT. Appui aux demandes de plans de chasse en CDCFS et pré-commissions.
- 
- Visites de terrain régulières par les membres des CDCFS ou de pré-commissions pour vérifier la réalité de l'alerte.
  - Partage et analyse des résultats entre acteurs.
  - **Prospective : télésignalement, selon un cahier des charges à définir par la DRAAF**